

# • Loi SRU : jugement en faveur de Neuilly

Extrait du Communiqué du maire

Le 20 juin dernier\*, après des années de procédure et d'argumentation, la Cour d'Appel de Versailles a reconnu la bonne foi de la Ville, a repris nos arguments et a condamné l'Etat pour "**erreur manifeste d'appréciation**" sur **la faisabilité des objectifs à atteindre**.

\*1919

## • Obligations de la loi SRU et réalités locales : Neuilly gagne une manche

Publié le 4 septembre 2019 par Jean-Noël Escudié / P2C pour LocaltisFrance, Hauts-de-Seine  
Logement, Politique de la ville, Social

Extrait :

Saisie à son tour, la cour administrative d'appel (CAA) de Versailles a rendu, dans un arrêt du 20 juin 2019, une décision radicalement différente. La cour annule en effet le jugement du TA de Cergy-Pontoise de juillet 2017 et la décision de 2013 du ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Elle condamne aussi l'État à verser **2.000 euros** à la commune de Neuilly au titre des frais exposés.